



## Question pratique

PAR GRÉGOIRE EVÉQUOZ\*

# Comment choisir une école privée?

Les services publics d'orientation scolaire sont très souvent sollicités par des parents à la recherche d'une école privée pour leurs enfants. Ils le sont également par des adultes souhaitant entreprendre une formation professionnelle ou continue dans des centres de formation privés. Les interrogations portent sur la qualité des écoles, le sérieux de l'enseignement, la portée du diplôme obtenu, ou encore sur les possibilités de pouvoir, à certains moments, revenir dans l'enseignement public.

Lorsque l'offre de formation est abondante, il est fréquent que l'on nous demande notre avis sur telle ou telle école. Les services d'orientation n'ont pas pour mission de se prononcer sur la qualité des établissements, ni surtout en faveur de l'un ou de l'autre. Par contre, ils peuvent informer sur certains éléments à prendre en compte au moment de faire son choix.

La première chose qu'il convient de savoir, c'est si les écoles privées sont soumises à autorisation avant ouverture. C'est le cas, par exemple, dans le canton de Genève. Les établissements doivent communiquer un certain nombre d'informations à l'administration, en l'occurrence le Département de

l'instruction publique. Elles portent notamment sur le programme prévu, la répartition des heures d'enseignement, la qualification des enseignants.

Par ailleurs, toujours selon la loi, la publicité fournie par les écoles ne doit rien avoir de trompeur, ni utiliser des procédés qui pourraient être contraires aux règles de la bonne foi. Des dispositions particulières sont prévues pour les enfants en âge préscolaire et pour ceux qui fréquentent la scolarité obligatoire.

Pour la formation continue, nous suggérons de choisir des institutions qui ont obtenu la certification eduQua: elle atteste que ces écoles respectent certains critères de qualité.

Au-delà de ces aspects formels, nos conseils ont trait au processus de choix.

Nous recommandons d'étudier soigneusement la documentation reçue, de prêter une attention particulière aux objectifs visés, de s'intéresser aussi aux moyens pédagogiques et

aux ressources humaines à disposition. Dans la scolarité post-obligatoire, bon nombre d'écoles permettent l'accès à des diplômes reconnus, comme le baccalauréat ou la maturité fédérale, qui ont une bonne lisibilité. Mais ce n'est pas toujours le cas.

Lorsqu'il s'agit d'écoles professionnelles, nous suggérons de s'adresser aux associations professionnelles de la branche concernée, afin de connaître le niveau de reconnaissance de ces écoles. Nous encourageons aussi les personnes intéressées à contacter l'établissement concerné pour demander la valeur du diplôme sur le marché du travail, le nom des entreprises qui ont engagé des diplômés, ou encore pour connaître le nom d'anciens élèves. Cela permettra de s'informer directement auprès d'eux sur l'aura de l'institution. Si l'école répond positivement à ces questions, ce sera plutôt de bon augure pour les futurs diplômés. On le voit, le choix d'une école privée est une démarche au cours de laquelle la recherche d'informations va s'avérer déterminante. ■

\* Directeur général de l'Office genevois d'orientation et de formation professionnelle,  
gregoire.evequoz@etat.ge.ch

